

## "Ombres et lumières du nouveau traité" dans La Libre Belgique (19 juin 1997)

**Légende:** Le 19 juin 1997, le quotidien La Libre Belgique analyse la portée du traité adopté par les chefs d'État ou de gouvernement des Quinze lors du Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin 1997.

**Source:** La Libre Belgique. 19.06.1997, n° 170. Bruxelles.

**Copyright:** (c) La Libre Belgique

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"ombres\\_et\\_lumieres\\_du\\_nouveau\\_traite"\\_dans\\_la\\_libre\\_belgique\\_19\\_juin\\_1997-fr-810ea985-8ee0-4b53-ad3f-60d1c09345be.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

## Ombres et lumières du nouveau traité

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne (UE) ont finalement décroché, au terme de plus de trente heures d'âpres négociations, un traité d'Amsterdam qui laisse quelques points en suspens avant les prochaines adhésions d'une dizaine de pays d'Europe centrale et orientale.

Les dirigeants européens se sont séparés mercredi vers 3h30 sans avoir pu toutefois trancher la question des réaménagements institutionnels nécessaires pour garantir le bon fonctionnement d'une Union élargie à terme à 20 ou 25 membres.

*"L'Europe, comme les réformes institutionnelles belges, se fait pas à pas. Chaque pas en avant est un pas dans la bonne direction"*, a cependant déclaré Jean-Luc Dehaene à l'issue du sommet.

Rares sont les dirigeants européens qui ont laissé paraître leur déception, préférant insister sur un accord qui ouvre la voie à l'ouverture des négociations d'élargissement dans six mois. De plus, *"Rome n'a pas été construite en un jour"*, a dit le président de la Commission européenne Jacques Santer.

### UN ECHEC IMPORTANT...

Dans le détail, le sommet se lit, comme souvent, sous deux angles - l'échec pour certains dossiers, des avancées dans d'autres.

L'échec est l'incapacité pour les Quinze de se mettre d'accord sur la réforme de leurs institutions afin de faire une place aux pays de l'Est. Le statu quo a été adopté jusqu'à l'an 2002, date envisagée pour l'arrivée de la première vague d'adhérents. À ce moment-là, les pays qui disposent de deux fauteuils à la Commission européenne, en céderont un pour les nouveaux venus.

### ...ET DES AVANCÉES

Le traité d'Amsterdam apporte d'importantes avancées.

\* Les Quinze pourront jouer pour la première fois un rôle sur la scène militaire internationale. Le traité d'Amsterdam leur permet en effet de demander à l'UEO (Union de l'Europe occidentale) de mener des missions humanitaires ou de maintien de la paix. Sur le dossier de l'intégration de l'UEO à l'UE, les Quinze ont décidé qu'elle ne pourra se faire qu'à l'unanimité.

\* Le traité inclut un chapitre sur l'emploi, prévoyant pour la première fois le financement par Bruxelles de programmes-pilote, ainsi qu'un chapitre social.

\* Le traité autorise les Etats membres les plus désireux d'approfondir leur relations d'aller de l'avant sans attendre le feu vert de leurs autres partenaires. Cette coopération renforcée sera déclenchée selon les secteurs à la majorité qualifiée (affaires communautaires, justice, police) ou à l'unanimité pour les secteurs les plus importants ou sensibles (politique étrangère, sécurité commune), ce qui en réduit la portée.

\* L'accord de Schengen, qui supprime les contrôles aux frontières des sept pays signataires depuis 1995, est inclus dans le traité.

\* La reconnaissance dans le traité d'Amsterdam de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Il s'agissait d'une demande instantane de la France pour rendre cet acquis intangible, qui confirme un accord antérieur à Edimbourg.

\* Introduit par la Belgique, un protocole additionnel reconnaît la compétence des Etats membres en matière de financement du service public de radiodiffusion. La menace sur la conformité des dotations aux radios-télévisions est donc écartée, pourvu que le financement vise *"l'accomplissement de la mission de service public telle qu'elle a été conférée, définie et organisée par chaque Etat membre."*

\* Un autre point demandé par la Belgique, spécialement par la Flandre, est le droit des citoyens de s'adresser dans leur langue aux institutions européennes et de recevoir une réponse dans la même langue. Ce point n'a pas fait de difficulté. (*D'après Belga, AFP et Reuter*)